

COMMUNIQUE DE PRESSE
Résultats exercice 2001 – 27 février 2002

- **Constitution de la nouvelle DISTRIGAZ: accent mis sur la croissance des ventes de gaz naturel en Europe**
- **Premier exercice de la nouvelle DISTRIGAZ (du 1-7-2001 au 31-12-2001):**
 - **Résultat net consolidé: de 10,16 mio EUR**
 - **Dividende net par action: 4,92 EUR**
- **Ventes de gaz naturel:**
 - **Cap de 20 mia m³(n) par an franchi pour la première fois en 2001 grâce à la poursuite du renforcement de la position commerciale hors Belgique**
 - **Important contrat pluriannuel pour la fourniture directe de gaz naturel sur le site d'un client industriel implanté hors Belgique**
- **Degré d'ouverture du marché gazier en Belgique passe de 47 à 58%**

Contenu

1. Nouvelle DISTRIGAZ: commentaire	2
2. Equipe et organes de direction	2
3. Résultats	3
4. Activités commerciales	5
4.1. Ventes de gaz naturel	5
4.2. Négoce de capacité internationale	9
5. Faits marquants 2001	10
5.1. Année symbolique pour les ventes de gaz naturel	10
5.2. Cadre légal: accélération du rythme d'ouverture du marché gazier	10

1. Nouvelle DISTRIGAZ: commentaire

En 2001, l'entreprise de gaz naturel intégrée DISTRIGAZ s'est scindée en deux entreprises: Fluxys et la nouvelle DISTRIGAZ. La scission de DISTRIGAZ a été réalisée par l'Assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2001 sur la base des comptes arrêtés au 1^{er} juillet 2001.

L'opération a consisté en une scission partielle par constitution d'une nouvelle société:

- l'entreprise existante a cédé les activités de commerce de gaz naturel et de capacité internationale à une nouvelle société qui a repris la dénomination existante DISTRIGAZ et compte quelque 80 collaborateurs,
- l'entreprise existante a conservé les activités de transport de gaz naturel, a changé sa dénomination en Fluxys et compte quelque 800 collaborateurs.

L'actionnariat stable des deux sociétés est resté inchangé par rapport à la situation avant scission. Les actions de catégorie D de la nouvelle DISTRIGAZ (16,71%) sont cotées sur le Premier Marché d'Euronext Bruxelles depuis le 13 décembre 2001.

2. Equipe et organes de direction

La présidence du conseil d'administration et du comité de direction est assurée par Jean-Pierre Hansen.

Lors de la constitution de la société, le Conseil d'administration du 30 novembre 2001 a nommé Willy Bosmans administrateur délégué. Jean Vermeire a été nommé directeur général. Joseph Castermans et Erwin Van Bruysel assument respectivement les fonctions de directeur Marketing & Ventes et directeur Gas Supply & International Capacity Trade.

3. Résultats

Chiffres révisés, approuvés sans réserves (cf. art. 3 bis AR 3 juillet 1996 relatif aux obligations en matière d'information périodique)

Résultats consolidés (en mio EUR)	
	31-12-2001
Chiffre d'affaires net	1.759,86
Résultat d'exploitation	18,38
Résultat financier	-2,09
Résultat courant	16,29
Résultat exceptionnel	0,79
Résultat avant impôts	17,08
Impôts	-7,97
Résultat net des sociétés mises en équivalence	1,05
Résultat net	10,16
Part de Distrigaz	8,75
Part des tiers	1,41

Périmètre de consolidation. Les résultats du Groupe Distrigaz présentés englobent ceux de la maison mère, Distrigaz SA, dont le premier exercice ne couvre qu'une période de 6 mois (allant du 01-07-2001 au 31-12-2001). En outre, les résultats consolidés comprennent uniquement la quote-part des résultats du second semestre 2001 des filiales du Groupe : SCA Distrigaz & C°, Finpipe GIE, Transfin SA, ETAC BV et Distri RE.

Le chiffre d'affaires issu des ventes de gaz naturel durant le second semestre 2001 est en progression de 16,31% par rapport à celui du second semestre 2000. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des volumes vendus par rapport à la même période en 2000 (+11,4%).

Le chiffre d'affaires issu du transit progresse de 8,7% par rapport à 2000, mais cette augmentation est moins marquée que les années précédentes.

COMMUNIQUE DE PRESSE
Résultats exercice 2001 – 27 février 2002

Le résultat d'exploitation a été principalement réalisé dans les activités de commercialisation de capacité internationale (essentiellement de la capacité de transit en Belgique). Favorablement influencées par des conditions moins clémentes que la normale, les ventes de gaz naturel du mois de décembre ont également contribué à ce résultat.

Résultat financier. Les charges financières relatives au financement des installations de transit grèvent de façon importante le résultat financier et ne sont que partiellement compensées par les produits financiers obtenus sur les placements de trésorerie. Il faut noter aussi que le produit des participations a été enregistré au premier semestre et ne contribue donc pas aux résultats de l'exercice 2001.

Le résultat net des sociétés mises en équivalence enregistre la quote-part du second semestre du résultat de la filiale ETAC BV (1,05 mio EUR).

Le résultat de Distrigaz SA présente un solde net de 6,14 mio EUR. Compte tenu des dispositions statutaires, il sera soumis au Conseil d'Administration de proposer la distribution d'un dividende unitaire brut de 6,56 EUR, soit un net de 4,92 EUR.

4. Activités commerciales

4.1. Ventes de gaz naturel

En tant qu'entreprise commerciale, la nouvelle Distrigaz poursuit le même objectif commercial qu'auparavant: conserver une part de 5% minimum sur le marché d'Europe occidentale qui, selon des estimations prudentes, connaît une hausse annuelle de la demande de 3%.

4.1.1 Ventes de gaz naturel second semestre 2001

Ventes de gaz naturel (en 1000 MWh)	01-07-2001 jusqu'au 31- 12-2001 inclus	01-07-2000 jusqu'au 31- 12-2000 inclus	Différence 2001-2000
Intercommunales de distribution	34 359,2	32 393,7	+6,1%
• Secteurs domestique, tertiaire et artisanal	28 097,1	26 237,6	+7,1%
• Clients industriels	6 262,2	6 156,1	+1,4%
Clients industriels directs	25 972,7	27 597,0	-5,9%
Production d'électricité	19 387,0	17 717,1	+9,2%
Total des ventes en Belgique	79 718,9	77 707,8	+2,5%
Trading et ventes hors Belgique	34 631,9	24 919,7	+39,1%
Total	114 350,8	102 627,5	+11,4%

COMMUNIQUE DE PRESSE
Résultats exercice 2001 – 27 février 2002

4.1.2 Ventes de gaz naturel année civile 2001

En 2001, les ventes de gaz naturel ont augmenté de 14,2% par rapport à 2000. La croissance a été la plus marquée dans le trading et les ventes aux clients hors Belgique (+79,1%).

Ventes de gaz naturel (en 1000 MWh)	2001	2000	Différence 2001-2000	Part dans le total des ventes en 2001
Intercommunales de distribution	80 809,4	75 198,3	+7,5%	33,0%
• Secteurs domestique, tertiaire et artisanal	67 938,4	62 373,1	+8,9%	27,8%
• Clients industriels	12 870,9	12 825,2	+0,3%	5,3%
Clients industriels directs	52 112,4	57 571,6	-9,5%	21,3%
Production d'électricité	37 480,1	39 924,5	-6,1%	15,3%
Total des ventes en Belgique	170 401,9	172 694,4	-1,3%	69,7%
Trading et ventes hors Belgique	74 163,7	41 403,4	+79,1%	30,3%
Total	244 565,6	214 097,9	+14,2%	100,0%
Total en mia m ³ (1 m ³ = 0,01163 MWh)	21	18,4		

Ventes de gaz naturel en Belgique

INTERCOMMUNALES DE DISTRIBUTION: +7,5%. L'augmentation de la consommation dans le segment des clients domestiques, tertiaires et artisanaux des intercommunales de distribution s'explique essentiellement par l'accroissement du nombre de clients domestiques d'environ 40.000. Fin 2001, le marché gazier comptait quelque 2,5 millions de clients domestiques et tertiaires, dont 2 millions utilisent le gaz naturel pour le chauffage. Le gaz naturel représente ainsi une part de plus de 45% sur le marché du chauffage, une progression qui résulte des efforts fournis en vue d'une part de promouvoir le gaz naturel en tant qu'énergie de chauffage et, d'autre part, d'assurer l'extension continue des réseaux de transport et de distribution.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Résultats exercice 2001 – 27 février 2002

L'augmentation de la consommation dans ce segment s'explique également par les conditions climatiques. Même si les températures sont restées plus douces que la moyenne, il a toutefois fait plus froid en 2001 qu'en 2000: le nombre de degrés-jours était supérieur de 12% à celui de 2000, ce qui reste néanmoins inférieur de quelque 4% à la moyenne des trente dernières années.

Après la croissance des années précédentes, la consommation des clients industriels de la distribution publique s'est plus ou moins maintenue au même niveau qu'en 2000, ce qui s'explique par le fléchissement conjoncturel et par la position concurrentielle temporairement moins favorable du gaz naturel par rapport à d'autres combustibles (voir 4.1.3.).

CLIENTS INDUSTRIELS DIRECTS: - 9,5%. Tout comme pour l'évolution de la consommation des clients industriels de la distribution publique, le recul des ventes aux clients industriels directs s'explique essentiellement par le fléchissement conjoncturel et par la position concurrentielle temporairement moins favorable du gaz naturel par rapport à d'autres combustibles (voir 4.1.3.). Des travaux de réparation et de maintenance de même que des interruptions de travail auprès de plusieurs clients importants ont également contribué à la baisse de la consommation.

PRODUCTION D'ELECTRICITE: - 6,1%. En 2001, le gaz naturel n'a servi qu'à la production de 14.243 GWh contre 17.151 GWh en 2000. Ce recul est principalement dû au fait que les producteurs d'électricité ont remplacé le gaz naturel par d'autres combustibles temporairement plus économiques, essentiellement dans la première moitié de l'année. En outre, la production d'électricité en Belgique a reculé de 5,2% en 2001: les producteurs d'électricité ont remplacé une partie de leur propre production par des importations d'électricité.

Ventes de gaz naturel hors Belgique et trading

En 2001, d'importants volumes de GNL ont été vendus à Tractebel LNG North America et à la société gazière espagnole Gas Natural. En outre, du gaz naturel a été fourni à des sociétés énergétiques situées en Allemagne

COMMUNIQUE DE PRESSE

Résultats exercice 2001 – 27 février 2002

et en Italie. Les ventes à Soteg pour l'approvisionnement du grand-duché de Luxembourg sont restées pratiquement au même niveau qu'en 2000.

Les ventes de trading, notamment sur les marchés spot de Bacton et Zeebrugge, ont fait plus que doubler par rapport à 2000. L'impact de la disparition d'Enron sur la liquidité au Hub de Zeebrugge ne fut que temporaire: les quelque 40 traders présents sur le hub ont absorbé la part de marché d'Enron.

4.1.3 Evolution des prix et position concurrentielle du gaz naturel

Baisse des prix du gaz naturel

En Europe, après avoir connu une envolée en 2000, les prix de l'énergie ont affiché une tendance à la baisse pratiquement tout au long de l'année 2001. La baisse des cotations des produits pétroliers a débuté au premier trimestre et s'est accentuée au second semestre en raison du fléchissement conjoncturel. Etant donné que le mécanisme d'indexation dans les contrats d'achat de gaz naturel à long terme se fait avec un certain retard, les prix du gaz n'ont commencé à diminuer qu'à partir du deuxième trimestre.

En Belgique, le paramètre G – le paramètre tarifaire basé sur le prix moyen d'importation du gaz naturel à la frontière belge – a chuté de près de 17% sur l'année pour afficher 13,8 EUR/MWh en décembre. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'à ce jour.

Les prix sur le marché gazier belge en 2001 ont été, pour tous les segments du marché, parmi les plus bas de l'Union européenne. Par exemple, les prix de DISTRIGAZ pour les clients industriels ont diminué en moyenne de 15% sur l'année. En décembre 2001, les prix pour les clients résidentiels de la distribution publique étaient en moyenne inférieurs de 7% par rapport à ceux du mois de janvier de la même année. En outre, dans le cadre des mesures tarifaires définies par le Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz, DISTRIGAZ s'est engagée, en 2001, à fournir des efforts tarifaires de l'ordre de 18,5 mio EUR au profit des clients de la distribution publique et d'autres consommateurs momentanément encore captifs.

COMMUNIQUE DE PRESSE
Résultats exercice 2001 – 27 février 2002

Position concurrentielle du gaz naturel: nouvelle amélioration en 2002

La chute du paramètre G s'étant amorcée en décalage par rapport à la baisse des cotations pétrolières, le gaz naturel s'est retrouvé, tout au long de l'exercice 2001, dans une position concurrentielle temporairement moins favorable, surtout par rapport au fuel lourd à faible teneur en soufre. Cette position concurrentielle du gaz naturel devrait s'améliorer en 2002.

4.2. Négoce de capacité internationale de transport

4.2.1 Capacité de transit par canalisation

Depuis 1999, la première année complète au cours de laquelle des ventes de capacité ont été réalisées dans la canalisation RTR (reliant Zeebrugge à Eynatten), la capacité de frontière à frontière en Belgique, contractée à long terme par les shippers auprès de Distrigaz, s'élève à environ 48 mia m³(n) sur base annuelle. S'y ajoute la capacité encore disponible, qui est principalement commercialisée par le biais de contrats à court terme, en répondant essentiellement à la demande de transit à court terme de et vers le Hub de Zeebrugge.

4.2.2 Shipping de GNL

En 2001, Distrigaz a affrété le Methania à Tractebel LNG North America et à la société gazière espagnole Gas Natural dans le cadre des contrats de ventes GNL, des accords de swap et des conventions de transport maritime passés entre Distrigaz, Tractebel LNG North America, Gas Natural et le producteur algérien Sonatrach.

Le BergeBoston, le méthanier dont Distrigaz est copropriétaire avec l'armateur norvégien Bergesen, sera terminé début 2003 et pourra ensuite être loué à long terme à Tractebel LNG North America.

5. Faits marquants 2001

5.1. Année symbolique pour les ventes de gaz naturel

- Pour la première fois, plus de 20 milliards m³(n) de gaz naturel ont été vendus en 2001 sur base annuelle.
- En 2001, DISTRIGAZ a conclu un important contrat pluriannuel pour la fourniture directe de gaz naturel sur le site d'un client industriel implanté hors Belgique: à partir de janvier 2002 et sur une période de 5 ans, DISTRIGAZ fournira quelque 30 millions MWh de gaz naturel (environ 3 milliards m³(n)) au complexe chimique de Rhodia à Chalampé, près de Mulhouse (France).

5.2. Cadre légal: accélération du rythme d'ouverture du marché gazier

En mars 2001, la Commission européenne a publié sa proposition d'adaptation de la « directive gaz » de 1998 en vue d'accélérer l'ouverture du marché gazier interne. Cette proposition prévoit que tous les clients connectés aux réseaux de transport pourront choisir librement leur fournisseur d'ici le 1^{er} janvier 2004. Un an plus tard, ce devrait être également le cas pour les consommateurs finaux raccordés aux réseaux de distribution. La procédure de co-décision sera appliquée : Conseil et Parlement européens traiteront parallèlement la proposition de la Commission. La présidence espagnole du Conseil a fait connaître son intention d'enregistrer un progrès tangible au premier semestre 2002 dans la discussion des directives relatives aux secteurs du gaz et de l'électricité.

En juillet 2001, le parlement fédéral belge a approuvé plusieurs amendements à la loi gazière du 29 avril 1999. En vertu de ces textes, les acheteurs de gaz naturel dont la consommation annuelle est supérieure ou égale à 5 millions m³(n) par site pourront choisir librement leur fournisseur à l'échéance de leur contrat en cours. Le degré d'ouverture du marché gazier belge, qui s'élevait à 47% avant l'amendement de la loi, a ainsi été porté à 58%. La loi gazière amendée prévoit en outre qu'à partir du 1^{er} octobre 2006, les clients finaux consommant chaque année entre 1 et 5 millions m³(n) par site auront le libre choix de leur fournisseur.

COMMUNIQUE DE PRESSE
Résultats exercice 2001 – 27 février 2002

En juin 2001, la Région flamande a adopté son “décret gaz”. Dès que la date d’entrée en vigueur sera déterminée, les consommateurs finaux dont la consommation annuelle est supérieure à 1 mio m³(n) seront notamment éligibles. Le décret flamand prévoit par ailleurs une scission juridique entre les entités chargées de la vente de gaz naturel aux clients éligibles et celles responsables de la gestion des réseaux de distribution. La fourniture de gaz naturel aux clients momentanément encore captifs incombe également aux gestionnaires de réseau de distribution.

Le gouvernement wallon a approuvé en 2001 un avant-projet de décret. À l’instar de la Flandre, la Wallonie applique un seuil de consommation de 1 million m³(n) par an et impose une scission juridique entre la gestion du réseau de distribution et la vente de gaz naturel aux consommateurs éligibles.

COMMUNIQUE DE PRESSE
Résultats exercice 2001 – 27 février 2002

Contacts

Presse:

Yves Poncelet

- Tél.: +32 (0)2 557 30 86
- Fax: +32 (0)2 502 21 79
- E-mail: yves.poncelet@distri.be

Investor relations:

Jan Van Brabant

- Tél.: +32 (0)2 518 65 99
- Fax: +32 (0)2 518 62 85
- E-mail: jan.vanbrabant@distri.be

Autres langues

Le présent communiqué de presse est également disponible en néerlandais et en anglais Il se trouve sur le site web de Distrigaz: www.distrigas.be (sous 'Press', 'Press release 27-02-2002').

Distrigaz SA

Rue de l'Industrie 10

B-1000 Bruxelles

TVA: BE 476.201.605

Registre du Commerce de Bruxelles 654 126

Tél.: +32 (0)2 557 31 11

Fax: +32 (0)2 557 31 12